



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE  
FÉDÉRATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX

# RÈGLEMENT POUR "ÉPREUVE CAVALIERS DE LOISIR" FSPC

**Traduction:** En cas de divergence entre le texte allemand et le texte français, le  
texte allemand fait foi.



### table de matières

1.	Généralités	3
1.1	Bases / Champ d'application	3
1.2	Exigences	3
2.	Dispositions concernant l'organisation	3
2.1	Propositions / Engagements	3
2.2	Prix	3
3.	Juges	3
4.	Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux	3
4.1	Cavaliers	3
4.2	Poneys / Chevaux	3
5.	Epreuves	4
5.1	Dispositions cadre	4
	Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.	4
5.2	Contenu de l'épreuve	4
5.3	Déroulement de l'épreuve	4
6.	Jugement	4

## 1. Généralités

### 1.1 Bases / Champ d'application

Le Règlement Epreuve Cavaliers de Loisir (ECL) règle les conditions et le déroulement de l'Epreuve Cavaliers de Loisir (ECL). Pour autant que les présentes directives ne comportent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

### 1.2 Exigences

L'épreuve pour Cavaliers de Loisir (ECL) s'adresse à des cavaliers qui travaillent régulièrement avec leurs poneys. Cette épreuve est adaptée pour les cavaliers avec des bonnes capacités et pour des poneys soigneusement formés.

## 2. Dispositions concernant l'organisation

### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC.

Le plan de parcours est établi par des juges d'Epreuve Cavaliers de Loisir reconnu par la FSPC.

Le plan de parcours est publié sur le site internet [www.svpk.ch](http://www.svpk.ch) avant le délai de l'inscription.

### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

## 3. Juges

Des fonctionnaires reconnus par la FSPC.

## 4. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux

### 4.1 Cavaliers

#### 4.1.1 Droit de participation

Degré I                      Enfants de la 9<sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 12<sup>ième</sup> année calendaire révolue

Degré I plus :              Jeunes de la 13<sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 16<sup>ième</sup> année calendaire révolue

Degré II :                    Participants dès la 17<sup>ième</sup> année calendaire

#### 4.1.2 Tenue

Pantalon d'équitation, bottes ou bottines, haut avec des manches au minimum un quart, ou chemise de compétition officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, casque d'équitation avec fixation à trois points (monte western: selon SWRA avec une coque renforcée), cravache facultative (longueur 120 cm max), éperons ronds admis, degré I et I plus selon FEI : max. 15mm

Le port d'une protection dorsale est admis.

### 4.2 Poneys / Chevaux

#### 4.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

#### 4.2.2 Harnachement

Selle et bridage correct (filet sans embouchures, au moins une brisure, ou bridage sans mors, le hackamore mécanique est interdit).

Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise.



### 5. Epreuves

#### 5.1 Dispositions cadre

Comme épreuve au sens du règlement comptent tous les exercices d'obéissance ou d'adresse qui démontrent le maniement avec le poney et aussi sa maniabilité et son obéissance. Les exercices ne doivent pas constituer un danger ni pour le cavalier ni pour le poney.

L'ECL se constitue de six à dix exercices et en plus des questions de théorie.

La place doit être suffisamment grande. Il y a à remplir au moins six, en maximum dix exercices, montées ou menées à la main (obstacles 50% en max). En plus il peut y avoir des questions théorétiques.

Si la sécurité l'exige, le jury peut interdire le départ aux concurrents à tout moment ou modifier les conditions de l'épreuve. Le parcours peut être différent pour la catégorie I / I plus et II.

Le programme est exécuté de mémoire, il peut cependant être dicté par une personne mise à disposition par le concurrent.

Les juges doivent avoir suivi la formation reconnue par la FSPC. Ils doivent être nommés sur la liste officielle de juges ECL.

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

#### 5.2 Contenu de l'épreuve

L'ECL contient des exercices exigeants, qui démontrent bien la maniabilité du poney/petit cheval. Dans chaque ECL des exercices du travail quotidien, du travail au sol, des exercices d'obéissance et de la théorie sont intégrées. Cette épreuve est jugée indépendamment du style de monte. En plus, selon le publique cible, des exercices du Trail, des éléments Caprilli ou des tâches semblables sont intégrées.

#### 5.3 Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Se familiariser avec le carré ou le manège
- Saluer correctement devant le jury
- Commencer le programme au son de la cloche
- Le participant reçoit le programme de l'ECL lors de son inscription
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

### 6. Jugement

Un temps limite peut-être prévu, ce temps limite doit permettre d'effectuer le parcours tranquillement.

Jugés sont surtout la maniabilité et l'obéissance du poney, ainsi que l'emploi des aides par le cavalier.

Chaque participant obtient sa feuille de juge avec les notes. Les notes pour Obéissance, Emploi des aides et l'Harmonie sont multiplié par deux.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir le règlement de base de la FSPC**